

Règlement évènement les 12 coups de pomme

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

Le 12 COUPS DE LA POMME est une compétition de course en pleine nature typée « TRAIL » organisée par l'association "PASNA'TRAIL".

Elle aura lieu le samedi 24 octobre 2026 à BOUSSY 74150.

Cette épreuve est ouverte aux coureurs (femmes et hommes) âgés de 20 ans révolus au jour de la course.

Le concept est basé sur une boucle à répéter, un départ toutes les heures, dans la limite de 12 heures, et terminer chaque tour avant le départ du suivant. Le vainqueur étant celui qui franchira la ligne d'arrivée en premier à l'issue du 12eme tour.

Départ le 24 octobre à 8h pour le **12 COUPS DE LA POMME**, de la salle des Fêtes de BOUSSY.

Une base de vie permet à la fois le ravitaillement, le repos.

Limitation 2026 à 150 coureurs.

Le Petit tour de La Pomme est une course enfants d'une distance de 1 km avec 1 point de ravitaillement à l'arrivée.

Les courses se déroulent en semi-autonomie.

ARTICLE 2 : L'ÉPREUVE

Conditions et "règles du jeu" des 12 COUPS DE LA POMME :

Le départ du **12h** sera donné le 24 octobre 2026 à 8h00 près de la salle des Fêtes de BOUSSY. Les coureurs s'élanceront sur le premier tour pour une boucle de 6.7 km à effectuer en une heure maximum, à l'issue de ce premier tour, les coureurs enchaîneront sur la boucle à partir de 9h et ainsi de suite pendant 12h .

Un départ aura lieu toutes les heures.

Matériel obligatoire 12 COUPS DE LA POMME :

Chaque participant devra être muni :

- D'une réserve d'eau (500 ml minimum)
- D'une réserve alimentaire
- D'une couverture de survie
- D'un sifflet
- D'une frontale
- D'un gobelet personnel
- D'un téléphone portable

En cas de météo difficile, et pour votre sécurité, l'organisation vous demandera de prévoir également :

- Une veste de pluie imperméable et respirante
- Une seconde couche
- Un collant de course long
- Bonnet et gants

ARTICLE 3 : TARIFS

Le tarif comprend : l'inscription à la course, le cadeau de bienvenue, les ravitaillements de course et celui d'arrivée.

- **12 COUPS** : 25 euros si vous n'apportez rien à manger, 20 euros si vous apportez à manger (Contrôle lors de remise dossard). (hors frais de dossard de la plateforme Miles Republic).

ATTENTION : Cette année, une vérification sera faite quant à ce que vous apportez à manger. Le repas que vous apportez doit être suffisamment conséquent pour que tous les coureurs puissent manger à leur faim à l'arrivée. Les chips, 1 bouteille de jus de fruits, une baguette de pain ne seront pas acceptées et nous ne pourrons vous remettre votre dossard.

ARTICLE 4 : INSCRIPTION ET ANNULATION

Inscriptions :

Les inscriptions se déroulent **à partir du 15 MAI 2026** exclusivement sur le site de **Miles République**

Il sera possible de s'inscrire sur place.

Aucune inscription ne sera validée sans présentation d'une licence ou du PPS.

Il ne sera accepté aucune inscription sur décharge s'il manque la licence ou le PPS

Annulation de l'évènement (cause Covid ou autres raisons) :

En cas d'annulation de l'évènement, les inscriptions seront obligatoirement reportées à l'édition suivante.

ARTICLE 5 : RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards se fera **à LA SALLE DES FETES DE BOUSSY** le 24 octobre avant 7h45.

Il vous sera demandé :

- La vérification du matériel obligatoire
- Votre pièce d'identité.

Il vous sera remis :

- Votre dotation
- Votre dossard
- Votre bracelet identifiant (coureur) donnant accès à la base de vie.

ARTICLE 6 : L'ÉTHIQUE

Chaque participant s'engage à respecter le règlement ainsi que les autres concurrents, les bénévoles et la population du village qui accueille la course. Il devra venir en aide à tout coureur en difficulté, respecter la faune et la flore et ne laisser aucun déchet sur son passage.

Toute transgression à l'esprit trail sera sanctionnée de mise hors course.

Convivialité - Esprit sportif - Partage - Bonne humeur

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ, LICENCES ET PPS

Assurance :

Chaque concurrent déclare pouvoir attester de sa couverture en responsabilité civile individuelle accident, garantissant les risques inhérents à sa participation.

L'Association "PASNA'TRAIL RUNNING" déclare avoir souscrit une assurance spécifique pour cette épreuve, mais se décharge de toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de dommages corporels ou matériels.

Licences :

La participation à cette épreuve est subordonnée à :

- Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.
- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- Ou d'une licence compétition délivrée par la Fédération Française de Course d'Orientation, par la Fédération Française de Pentathlon Moderne ou par la Fédération Française de Triathlon, en cours de validité à la date de la manifestation.
- Du PPS datant de moins de 3 mois

ARTICLE 8 : CHRONOMETRAGE

Pour les 12 COUPS DE LA POMME le chronométrage et le classement se fera sur le dernier tour ou alors sur le dernier coureur ou coureuse encore en course.

ARTICLE 9 : PROGRAMME DE L'ÉVÉNEMENT

Samedi 24 OCTOBRE 2026

- 06h00 : Ouverture du village course
- 07h00 - 7h30 : Retrait des dossards

- 08h00 : Départ du 12 COUPS DE LA POMME
- 10h00 : Départ de la MARCHE DE LA POMME
- 11h00 : Départ de la COURSE ENFANTS
- 19h00 : Départ de la dernière boucle
- 21h30 : Podiums et remise des récompenses

ARTICLE 10 : RÉCOMPENSES / PODIUM

Seront récompensés lors du podium, les trois premières femmes, les trois premiers hommes ayant terminé 1^{er} à l'issue des 12 COUPS DE LA POMME

En cas d'absence d'un coureur appelé sur le podium lors de la remise des prix, son trophée ne lui sera pas envoyé ultérieurement.

ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE

Les participants autorisent l'organisation, ainsi que leurs ayants droits (partenaires et médias), à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation lors de l'événement "12 COUPS DE LA POMME " sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires pour la durée la plus longue prévue par la loi.

ARTICLE 12 : PARCOURS ET CONSIGNES DE COURSE

Parcours :

Le parcours mesure 6.70 kms pour un dénivelé positif de 152 m. Il alternera chemins et quelques portions de route .

Ravitaillement / Zone de repos :

La base de vie est pourvue d'une zone de ravitaillement composée d'aliments adaptés à l'épreuve (produits sucrés, salés, liquides, solides, chauds et froids).

Une zone de repos sera à la disposition des coureurs.

Sécurité :

La sécurité de la course est assurée par des postes de secouristes et des signaleurs placés sur le parcours aux endroits stratégiques.

ARTICLE 13 : MODIFICATION OU ANNULATION de L'ÉPREUVE

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, de modifier l'horaire de départ, ou d'arrêter la compétition à tout moment en cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

L'inscription d'un(e) participant(e) atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter, sans restriction, l'ensemble des dispositions.